

RCS : CANNES
Code greffe : 0602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CANNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 01504
Numéro SIREN : 880 151 816
Nom ou dénomination : 2L

Ce dépôt a été enregistré le 02/01/2024 sous le numéro de dépôt 6

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/01/2022	et clos le	31/12/2022	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime normal	<input type="checkbox"/>
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société: SAS LAFONT Christophe 2 L
Adresse du siège social: []

SIRET: 8 8 0 1 5 1 8 1 6 0 0 0 1 9 Més: []

Adresse du principal établissement: 11 RUE DES MOULIERES 06110 LE CANNET
Ancienne adresse en cas de changement: []

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante: []

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère: []

SIRET: []

B ACTIVITÉ

Activités exercées: [] Activités des marchands de biens immobiliers: [] Si vous avez changé d'activité, cochez la case: []

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	674
Bénéfice imposable à 15 %	0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2. Plus-values				
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0%		

3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

Entreprise nouvelle, art. 44 septies Zone franche ou activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A Autres dispositifs

Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Société d'investissement immobilier cotée Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) [] Plus-values exonérées relevant du taux de 15% []

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer: dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5% []

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33% []

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1 du CGI), cocher la case ci-contre

2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la Nom/Adresse déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée N° []

3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2 du CGI), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la Nom/Adresse société tête de groupe N° []

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé EBP

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: [] Nom et adresse du conseil: []

Tél: [] Tél: []

OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante) Identité du déclarant: []

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné: [] Date: 30/04/2023 Lieu: LE CANNET

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné: [] Qualité et nom du signataire: M LAFONT Christophe PRESIDENT

Signature: []

Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire: []

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2023

certifié conforme à l'original

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 2 L Néant *

Adresse de l'entreprise 11 RUE DES MOULIERES 06110 LE CANNET

SIRET 8 8 0 1 5 1 8 1 6 0 0 0 1 9

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

Exercice N clos le

31 12 2022

ACTIF		Brut		Amortissements – Provisions		Net	
		1		2		3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles {	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *	028		030			
	Immobilisations financières * (1)	040		042			
	Total I (5)	044		048			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) {	Clients et comptes rattachés *	068		070		
		Autres * (3)	072	1 836	074		1 836
	Valeurs mobilières de placement	080		15 082		15	
	Disponibilités	084	20 513	086		20 513	
	Charges constatées d'avance *	092		094			
Total II	096		22 364 098		22 364		
Total général (I + II)	110		22 364 112		22 364		

PASSIF		Exercice N	
		NET	
		1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	100
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	10
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	132	
	Report à nouveau	134	22 508
	Résultat de l'exercice	136	(674)
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	21 944
Provisions pour risques et charges	Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	420
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	172
	Produits constatés d'avance	174	
Total III	176	420	
Total général (I + II + III)	180	22 364	

RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	1 696	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SAS 2 L		Néant <input type="checkbox"/>				
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le				
						31 12 2022				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209				210			
	Production vendue	{	Biens dont export et livraisons intracommunautaires	215			214			
			Services *	217			218			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)							222		
	Production immobilisée *							224		
	Subventions d'exploitations reçues							226		
Autres produits							230			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								232		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234			
	Variation de stocks (marchandises) *						236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240			
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)						242	501		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)		243		173			244	173	
	Rémunérations du personnel *							250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252		
	Dotations aux amortissements *							254		
	Dotations aux provisions							256		
Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259				262			
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260							
Total des charges d'exploitation (II)								264	674	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270	(674)	
Produits financiers (III)		280					294			
Produits exceptionnels (IV)							290			
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347				300			
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348							
Impôt sur les bénéfices * (VII)							306			
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)								310	(674)	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312			314	674		
REINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318						
	Provisions non déductibles *			322						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)			324						
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247			248		330			
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*									
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999				
DEDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU - TE (44 octies A)	987			342			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexies A)	989						
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindécies)	138						
	Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991	Investissements outre-mer	344						
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993						
	BUD (44 sexdecies)	992								
	Créance due au titre du report en arrière du déficit							346		
	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies)							655		
	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies A)							643		
	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies B)							645		
	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies C)							647		
	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies D)							648		
	Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)							641		
	Dédutions exceptionnelles (art. 39 decies F)							990		
Dédution exceptionnelle (art. 39 decies G)							649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col.1 / Déficit col.2								352	354	674
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *							356		
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :								360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 / Déficit col.2								370	372	674

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

③

IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2023

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402			404				406			
	Autres	410	412			414				416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422			424				426			
	Constructions	430	432			434				436			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	442			444				446			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	452			454				456			
	Matériel de transport	460	462			464				466			
	Autres immobilisations corporelles	470	472			474				476			
Immobilisations financières		480	482			484				486			
TOTAL		490	492			494				496			
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495	497			498				499			
Autres immobilisations incorporelles		500	502			504				506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512			514				516			
	Constructions	520	522			524				526			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	532			534				536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542			544				546			
	Matériel de transport	550	552			554				556			
	Autres immobilisations corporelles	560	562			564				566			
TOTAL		570	572			574				576			
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Court terme *	Plus ou moins-values							
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
Total	578	580	582	584	586	581	587	589					
	Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579	Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 2 L			Néant <input type="checkbox"/> *
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur comptes clients	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
	Dotations	Reprises			
Fonds commercial	681	683			
Autres immobilisations incorporelles	700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710	715	2		
Constructions	720	725	3		
Installations techniques, matériel et outillage	730	735	4		
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740	745	5		
Matériel de transport	750	755	6		
Autres immobilisations corporelles	760	765	7		
TOTAL	770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780
II DÉFICITS REPORTABLES					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982			
Déficits transférés de plein droit (article 982 bis 209-II-2 du CGI)	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter			
Déficits imputés		983			
Déficits reportables		984			
Déficits de l'exercice		860	674		
Total des déficits restant à reporter		870	674		
III DIVERS					
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325	381
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326	380
N° du centre de gestion agréé					388
Montant de la TVA collectée					374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)					378
					70
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant					399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise **2 L** Néant *

Exercice ouvert le : **01/01/2022** et clos le : **31/12/2022** Données en nombre de mois **1 2**

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel *	376
Dont apprentis	657
Dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I – Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105
TOTAL 1	106

II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143
Subventions d'exploitation reçues	113
Variation positive des stocks	111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153
TOTAL 2	144

III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats	121
Variation négative des stocks	145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	310
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150
TOTAL 3	152

IV – Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)	137
--	-----

V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF	117	0
---	-----	---

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020 <input checked="" type="checkbox"/>		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)			026
Période de référence	024	016	
Date de cessation			

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salaires »

2023

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation du déclarant : 2 L

		Exercice N Net	Exercice N -1 Net	
ACTIF				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial		
		Autres		
	Immobilisations corporelles			
	Immobilisations financières			
		Total I		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production		
		Marchandises		
	Avances et acomptes versés sur commandes			
	Créances	Clients et comptes rattachés		
		Autres	1 836	17 171
	Valeurs mobilières de placement		15	15
Disponibilités		20 513	9 827	
Charges constatées d'avance				
		Total II	22 364	
		Total général (I + II)	27 012	
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel		100	100
	Écarts de réévaluation			
	Réserve légale		10	
	Réserves réglementées			
	Autres réserves			
	Report à nouveau		22 508	(269)
	Résultat de l'exercice		(674)	22 787
	Provisions réglementées			
		Total I	21 944	
Provisions pour risques et charges				
Total II				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	Fournisseurs et comptes rattachés		420	420
	Autres dettes			3 974
Produits constatés d'avance				
		Total III	420	
		Total général (I + II + III)	27 012	

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (EN LISTE)

N° 2033-B

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation du déclarant : 2 L

		Exercice N	Exercice N -1
A - RÉSULTAT COMPTABLE			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		
	Production vendue { biens services		27 500
	Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation reçues		
	Autres produits		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		27 500
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
	Variation de stock (marchandises)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)		
	Autres charges externes	501	517
	Impôts, taxes et versements assimilés	173	222
	Rémunérations du personnel		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		
	Dotations aux amortissements		
	Dotations aux provisions		
	Autres charges		
Total des charges d'exploitation (II)	674	739	

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		(674)	26 761
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		
	Produits exceptionnels (IV)		
	Charges financières (V)		
	Charges exceptionnelles (VI)		
	Impôts sur les bénéfices (VII)		3 974
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		(674)	22 787

Détail du bilan simplifié

Rubriques	01/01/2022	01/01/2021	Variation	
	31/12/2022	31/12/2021		
	12	12	Montant	%
Autres créances	1 836	17 171	(15 335)	-89.31
445661 TVA déductible 20% Débits	70	70	0	0.00
44586 Taxes sur le chiffre d'affaires sur fa	70	70	0	0.00
455#10 LAFONT CHRISTOPHE	1 696	17 101	(15 404)	-90.08
Valeurs mobilières de placement	15	15		0.00
508 Autres valeurs mobilières de placement	15	15		0.00
Disponibilités	20 513	9 827	10 687	108.75
5121 Banque principale	20 513	9 827	10 687	108.75
Actif circulant + comptes de régularisati	22 364	27 012	(4 648)	-17.21
Total général Acti	22 364	27 012	(4 648)	-17.21
Capital social ou individuel	100	100		0.00
1013 Capital souscrit - appelé, versé	100	100		0.00
Réserve légale	10		10	
1061 Réserve légale	10		10	0.00
Report à nouveau	22 508	(269)	22 777	8463.59
110 Report à nouveau (solde créditeur)	22 508		22 508	0.00
119 Report à nouveau (solde débiteur)		(269)	269	100.00
Résultat de l'exercice	(674)	22 787	(23 461)	-102.96
Capitaux propres	21 944	22 618	(674)	-2.98
Fournisseurs et comptes rattachés	420	420		0.00
4081 Fournisseurs	420	420		0.00
Autres dettes		3 974	(3 974)	-100.00
444 Etat - Impôts sur les bénéfices		3 974	(3 974)	-100.00
445661 TVA déductible 20% Débits				-100.00
Dettes et comptes de régularisati	420	4 394	(3 974)	-90.44
Total général Passi	22 364	27 012	(4 648)	-17.21

Détail du compte de résultat simplifié

Rubriques	01/01/2022	01/01/2021	Variation	
	31/12/2022	31/12/2021	Montant	%
	12	12		
Production vendue de services		27 500	(27 500)	-100.00
706 Prestations de services		27 500	(27 500)	-100.00
<i>Produits d'exploitation hors T</i>		27 500	(27 500)	-100.00
Autres charges externes	501	517	(16)	-3.06
604 Achats d'études et prestations de serv	350	350		0.00
6275 Frais bancaires	151	167	(16)	-9.47
Impôts, taxes et versements assimilés	173	222	(49)	-22.07
63511 Contribution économique territoriale	173	222	(49)	-22.07
<i>Charges d'exploitatio</i>	674	739	(65)	-8.77
<i>Résultat d'exploitatio</i>	(674)	26 761	(27 435)	-102.52
Produits financiers				
768 Autres produits financiers				0.00
Impôts sur les bénéfices		3 974	(3 974)	-100.00
6951 Impôts dus en France		3 974	(3 974)	-100.00
<i>Bénéfice ou perte</i>	(674)	22 787	(23 461)	-102.96

Sas 2 L,
Société au capital de 100 Euros (Cent euros),
Siège social : Chez AAES
540 CH DE LA PLAINE
06 250 MOUGINS
RCS CANNES 481 830 388

PROCÈS-VERBAL A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 19/05/2023

L'AN DEUX MIL VINGT ET TROIS

ET LE 19 MAI

A 8 HEURES 30

Les associés de la société sus désignée se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation régulière de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée, en entrant en séance.

Sont présents

Mme LAFONT Sandrine

Propriétaire de quarante neuf parts 49 parts

Monsieur LAFONT Christophe

Propriétaire de cinquante et une parts 51 parts

L'intégralité des parts sociales, soit CENT (100) parts étant représentées, les associés peuvent en conséquence valablement délibérer en assemblée extraordinaire.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Lafont christophe, associée présente et acceptant. Le président rappelle l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- 1- Examen du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- 2- Approbation de ces comptes, affectation des résultats
- 3- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du NCC et approbation de ces conventions
- 4- Questions diverses
- 5- Pouvoir pour les formalités légales

La présidente dépose sur le bureau et met à disposition des associés :

SAS 2L COMPTES 2022



Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée, et de tout ce que dessus, dressé le présent procès-verbal signé après lecture

M LAFONT CHRISTOPHE

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long vertical stroke extending downwards.

M LAFONT SANDRINE

A handwritten signature in black ink, featuring a large loop at the top and several vertical strokes extending downwards.